

INSTALLATIONS NON AIDÉES

Reconnaître la pluriactivité en agriculture

Une enquête de l'ADDEARH sur les Installations non aidées met en évidence le poids des exploitants à temps partiel dans l'agriculture héraultaise : Ils représentent la moitié des exploitations. Au moment de s'installer, ces exploitants sont souvent laissés en marge du système officiel des aides. Leur installation aboutit pourtant à des emplois réels et durables.



L'ADDEARH a tenu récemment un comité de pilotage de son enquête sur les installations non aidées.

effectué en 1995 une enquête sur les Installations non aidées. De celle-ci il ressortait un certain nombre d'enseignements :

Les Installations aidées ont chuté, dans l'Hérault, de 49 % en cinq ans ; toutefois, les installations globales (total des immatriculations MSA) semblent se maintenir. Les Installations aidées ont une surface moyenne de 25 ha et se font souvent (40 %) sous forme sociétaire, tandis que les Installations non aidées ont une surface moyenne de 14 ha et se font essentiellement sous forme individuelle.

L'ADDEARH a tenu à reprendre une enquête de ce type en élargissant les critères : pas de limite d'âge à 37 ans (il y a des installations au-delà), pas de restriction liée au statut, prise en compte des aides ACCRE (Aides à la création d'entreprise). Elle a par ailleurs établi une distinction des exploitations en fonction de leur orientation technico-économique selon trois grandes familles : viticulture,

Les résultats, bien que provisoires, permettent d'apporter une connaissance plus fine de ceux qui s'installent sans aides.

Leur investissement moyen est faible : 190 000 F sur l'échantillon enquêté. Mais 60 % d'entre eux disent avoir investi moins de 100 000 F. Un quart seulement a eu recours à un prêt bancaire.

Ces agriculteurs sont issus en majorité d'un milieu non agricole et une partie étaient chômeurs ou au RMI. D'ailleurs, ils continuent parfois à l'être, l'installation étant pour la plupart un complément de revenu. Une partie de leur revenu échappe d'ailleurs aux règles comptables et est assurée par l'autoconsommation et l'échange de services, qui ne sont pas quelque chose de nouveau en agriculture.

L'installation, chez ces "non aidés", est généralement un choix de mode de vie. A la différence de l'après mai 68, il ne s'agit pas de "marginiaux", mais de gens qui se retrouvent dans la précarité sans l'avoir

Les principaux obstacles qu'ils rencontrent en s'installant et pour prétendre à la DJA sont l'insuffisance de formation par rapport à la "capacité professionnelle" exigée, l'âge, le manque de foncier, le financement, l'insuffisance des droits à produire.

Faute de rentrer dans les clous, ces nouveaux agriculteurs se voient parfois refuser les prêts bonifiés, la DJA, des droits à produire. Parce qu'ils n'ont pas encore "fait leurs preuves", ils ont parfois du mal à trouver un fermage. Ils ont aussi des difficultés à avoir une couverture sociale.

Pour l'ADDEARH, ces Installations non aidées, qui aboutissent à des exploitations à temps partiel pour la plupart, doivent être mieux prises en compte.

D'une part parce qu'elles sont viables et qu'elles font souvent une installation progressive mais pérenne. D'autre part parce qu'elles représentent la moitié des exploitations.

"La majorité des pluriactifs, dit Guy Kastler, sont des chômeurs, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas assez de surface pour s'inscrire à

l'AMEXA, qu'ils ont, par exemple en vigne, moins de 4 ha. Pour avoir un statut social ils s'inscrivent au chômage".

Actuellement, dit-il, "les aides vont davantage aux successions qu'à la création d'emplois nouveaux".

L'ADDEARH propose donc de mieux prendre en compte les Installations non aidées en particulier en facilitant leur reconnaissance par les organismes officiels et les banques, en revoyant les conditions d'attribution de la DJA et des différentes aides, en donnant un statut à la pluriactivité.

On sait que les critères fixés pour obtenir la DJA répondent notamment au souci de favoriser des exploitations économiquement viables.

Mais le maintien dans notre région d'une agriculture vivante ne passe peut-être pas uniquement par des exploitations "aux normes officielles".

■ Ph.C.

Les "temps partiel" : La moitié des exploitations, mais seulement 10 % de la SAU

Le Service régional de la statistique agricole du Languedoc-Roussillon note qu'en 1995 notre région compte 45 900 exploitations, avec une SAU (Superficie agricole utilisée) moyenne de 22,5 ha (au lieu de 15 ha en 1988). Mais, dit le SRSA, "attention aux moyennes".

En effet, elles cachent une réalité contrastée : il y a en fait dans la région deux groupes d'exploitations à peu près égaux en nombre, mais complètement différents en taille.

D'une part, 22 900 exploitations à temps complet, qui ont une SAU moyenne de 40 ha.

D'autre part, 23 000 exploitations à temps partiel, dont la SAU moyenne est seulement de 4 ha.

Le résultat, c'est que la moitié des exploitations du Languedoc-Roussillon cultive 89 % de la SAU tandis que l'autre moitié cultive les 10 % restants.